



Bilan de compétences

Le bilan de compétences s'adresse aux salariés en CDI et CDD, à temps plein ou à temps partiel.

Objectifs

- **Anticiper** une mobilité professionnelle volontaire ou non
- **Valoriser** ses compétences
- **Enrichir** sa pratique professionnelle
- **Réfléchir** à une nouvelle orientation

Pour qui ?

Salariés des entreprises
du Centre Ouest Bretagne

Le financement de votre bilan peut être pris en charge



32 rue des Martyrs—29 270 Carhaix Plouguer
Tél. : 02 98 99 15 10—www.cobformation.org
Contact : Laurence Prual—l.prual@cobformation.org

Articles du Code du travail auxquels se référer :
Articles L. 6313-1, L. 6313-10, L. 6322-42 à L. 6322-51 et
R. 6322-32 à R. 6322-63.

De quoi s'agit-il ?

- Une démarche volontaire et confidentielle
- Un accompagnement individuel personnalisé avec un conseiller
- Une durée de 20h en moyenne réparties en plusieurs séances
- Un parcours réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail
- Un outil de négociation pour une mobilité professionnelle, une formation, un emploi
- Un coût pris en charge par L'OPCA

Les différentes étapes du bilan de compétences

PHASE PRELIMINAIRE

- ♦ Accueil et analyse de la demande
- ♦ Présentation du bilan
- ♦ Elaboration d'un projet d'action individualisé

PHASE D'INVESTIGATION

- ♦ Identification des motivations et des aptitudes personnelles
- ♦ Exploration approfondie des expériences professionnelles et extra-professionnelles
- ♦ Evaluation des compétences et des connaissances
- ♦ Valorisation des acquis de l'expérience
- ♦ Investigation sur les métiers et les formations (recherche documentaire, enquêtes professionnelles, immersion professionnelles...)

PHASE DE CONCLUSION

Remise d'un document de synthèse
Définition d'un ou plusieurs projets
Planification des étapes de réalisation